



Lyon, le 9 août 2022

Page 1 / 1

Plus de 12 millions d'euros pour soutenir les filières microélectronique et hydrogène

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ont conclu, en février 2019, un partenariat visant à soutenir la filière microélectronique et le développement de l'hydrogène. Dans ce cadre, la Commission permanente de la Région a débloqué plus de 12 millions d'euros pour poursuivre cet engagement.

Le partenariat entre la Région et le CEA s'articule autour de deux enjeux principaux : le soutien à la filière microélectronique et le développement de la filière hydrogène. Il s'agit en effet de deux filières d'avenir dont les champs d'application sont multiples, de la santé à l'agriculture en passant par le numérique. L'objectif est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un territoire d'excellence de l'hydrogène, et notamment des mobilités décarbonées, en s'appuyant notamment sur l'expertise de l'écosystème grenoblois. Par ce partenariat, aussi, la Région entend diffuser ces technologies innovantes – de la filière microélectronique et de l'hydrogène – aux entreprises du territoire. En effet, investir sur ces technologies à haute valeur ajoutée, c'est aussi favoriser les créations d'emplois et les relocalisations d'activités industrielles en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre de ce partenariat, la Région a mobilisé, depuis 2018, 100 millions d'euros pour financer des projets d'investissements et accompagner la recherche.

Dans ce cadre également, la Région accompagne le programme Nano 2022 qui vise à soutenir la filière microélectronique française. Il vise à accompagner les projets de R&D portés par les entreprises du secteur et à financer les investissements des industries de la filière, en lien avec le CEA. En 2022, la Région va ainsi débloquer **plus de 7,5 millions d'euros pour soutenir la filière microélectronique en Auvergne-Rhône-Alpes.**

Concernant la filière hydrogène, considéré comme le carburant du futur, la Région poursuit cette année encore son accompagnement de ce secteur d'avenir. **1,6 million d'euros seront ainsi débloqués par la Région pour financer les projets portés par le CEA pour développer cette énergie.**

Enfin, la Région a attribué **une subvention de 3 millions d'euros au CEA pour poursuivre son programme EasyPoc.** Celui-ci est destiné aux entreprises de moins de 2 000 salariés, localisées en priorité hors des grandes aires métropolitaines, et permet de financer leurs projets de développement technologiques.

